

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 5 MAI 1848.

Nous remettons aujourd'hui plusieurs articles déjà composés, et nous supprimons des articles éditoriaux pour donner place aux extraits intéressants des journaux d'Europe, extraits qui se trouvent sur la première et seconde pages.

LETTERES DE MGR. HUGHES.

LETTERE IV.

(Suite.)

Cher lecteur,

38. Les raisonneurs privés, c'est-à-dire les personnes hors de l'Eglise prétendent également appuyer leur croyance sur la véracité de Dieu. Mais au lieu d'en appeler à l'Eglise, comme au témoin établi de Dieu pour attester quelles doctrines J. C. a révélées, ils en appellent à leurs propres opinions privées, comme étant fondées sur ce qui leur semble le sens de l'écriture; l'objet immédiat de leur croyance est leur propre opinion. Ils cherchent la vérité divine en examinant; car la bible n'a point de sens pour eux, jusqu'à ce que leur tribunal intérieur en ait reconnu et approuvé le sens supposé. Ainsi, quoique chaque doctrine révélée par notre Sauveur soit un fait, et doive se prouver par des témoignages convaincables, comme les autres faits; les raisonneurs privés les changent essentiellement en opinions, avant qu'ils les reçoivent dans leur esprit comme des articles de foi. En théorie, ils prétendent croire ce qu'il a enseigné; mais, en pratique, ils rejettent tout moyen convenable pour déterminer ce qu'il a réellement enseigné, et avancent, comme matière d'opinion, que chacun doit "examiner les écritures," en chercher le sens, et se former ainsi une espèce de religion à lui-même comme si J. C. avait fait un blanc de son ouvrage. Pour la vérité de ceci, j'en appelle, cher lecteur, à votre propre expérience. Les raisonneurs privés vous disent de lire les écritures, et d'en juger vous-mêmes; eh bien! comme un essai, prenez le texte "mon Père et moi, nous sommes un," et cet autre texte: "mon Père est plus grand que moi." Il paraît y avoir ici une contradiction. Lire à vous-même, vous arrêterez-vous à l'un ou à l'autre de ces deux textes? et quand vous serez décidé en faveur de celui qui établit l'égalité divine du fils avec le Père ou en faveur de l'autre, quelle sera la nature de la conclusion à laquelle vous en serez venu dans votre propre esprit? Evidemment ce sera une opinion et cette opinion sera l'objet et la matière de votre croyance.

39. Si donc d'après cette manière de s'assurer des vérités de la révélation vous en venez à cette conclusion que Jésus-Christ n'est pas Dieu, quelle est la chose positive que vous en avez? Est-ce quelque chose que Jésus-Christ ait révélé sur le sujet? Non; c'est simplement votre propre opinion. Si par le même procédé vous arrivez à la conclusion contraire, qu'est-ce que vous croyez? Encore votre opinion propre. Mais n'est-ce pas dans l'autre cas vous ne pouvez dire que vous croyez sur l'autorité de Dieu qui a révélé, mais seulement sur l'assentiment de votre raison privée. Peut-il donc y avoir quelque chose comme de la foi divine parmi les croyants hors de l'Eglise? Impossible! Mais tout catholique croit en la divinité de Jésus-Christ comme un fait positif de la révélation divine. Et pourquoi croit-il? Parce que Dieu l'a révélé. Il croit par conséquent sur l'autorité de Dieu, et croyant sur l'autorité de Dieu, il regarde ce fait comme un objet de foi divine et non comme une matière d'opinion. Ce fait lui est prouvé par le témoignage de l'Eglise qui a toujours cru et toujours enseigné cette doctrine. Il en est de même pour tout dogme qui entre dans le dépôt de la révélation de Jésus-Christ. Lorsqu'un raisonneur privé dit qu'il croit en la divinité de Jésus-Christ, il ne peut pas, s'il veut être conséquent, dire qu'il y croit parce que Dieu l'a révélé, parce que ce serait y croire comme à un fait, dont la preuve comme tel dépend nécessairement d'un témoignage extérieur; mais il doit le croire, parce qu'il a examiné l'écriture pour lui-même, et en est venu à la conclusion dans son propre esprit que ce texte, "mon Père et moi nous sommes un" doit l'emporter sur cet autre, "mon Père est plus grand que moi." En d'autres termes il croit en cela sa propre opinion.

40. Il ne sert pas davantage de dire que Dieu nous parle dans les écritures. Cet avantage n'est pas vrai; c'est une de ces phrases pieusement astucieuses que les raisonneurs privés emploient pour en imposer aux esprits bornés et pour couvrir du respect du livre divin leur principe sophistique. Ce n'est pas vrai que la bible nous ait été donnée pour l'objet auquel ils la font servir, qui est de réduire la révélation de Jésus-Christ à un chaos d'opinions humaines, en contradiction les-unes avec les autres. Mais quand cela serait vrai, ce serait encore une erreur de dire que Dieu nous parle dans les saints livres. Il est seulement vrai qu'il nous écrit, mais entre "nous écrire et nous parler" il y a une grande différence. Du côté de Dieu, les écritures sont tout ce qu'elles doivent être, une collection inspirée d'incidents historiques et biographiques qui sont liés aux vies de notre divin Sauveur et de ses apôtres, renfermant en même temps plusieurs sinon toutes les doctrines de la révélation divine. En autant que les doctrines sont concernées, les écritures ne sont qu'une forme extérieure, et je pourrais dire un duplicata de la foi vivante que Jésus-Christ avait plantée dans le cœur de l'Eglise comme la condition de sa vie. (Life pulse) avant que les livres du nouveau testament n'eussent été écrits. Ils ont émané de l'Eglise elle-même, leurs auteurs ont été inspirés d'écrire, mais le manuscrit devait être conservé pour son usage commun, une partie de sa foi et de son enseignement, qui devait être parfaitement compris et expliqué infailliblement par elle seule, éclairée de l'esprit de vérité qu'elle avait reçu de son fondateur. Il est si évident que si Dieu avait autorisé l'abus que font les raisonneurs privés de sa parole écrite, il aurait autorisé par là le rejet de la partie la plus importante des enseignements de notre divin Rédempteur, c. à. d. leur infaillibilité intrinsèque et la certitude de la foi inspirée par cette infaillibilité. Il aurait permis à son Fils de jeter les fondements éternels de son Eglise, autorisé ses apôtres à travailler à sa construction, et en même temps il aurait permis à d'autres, par l'interprétation privée des écritures, de démolir cet édifice, d'en altérer la forme et de le construire de nouveau d'après les suggestions de leur opinion privée. Il autoriserait les uns à prêcher que Jésus-Christ est Dieu et d'autres que Jésus-Christ n'est pas Dieu; les uns que les évêques ont été établis de Dieu, et les autres qu'ils ne l'ont pas été; les uns qu'il y a un enfer et les autres qu'il n'y en a point, et ainsi des erreurs innombrables des sectes qui divisent les raisonneurs privés entre eux.

41. Si Dieu avait voulu que les doctrines fussent le guide de l'esprit humain aidé de l'interprétation privée, il aurait donné au lecteur une mesure d'inspiration divine correspon-

dante à celle de l'écritain. Mais, quoique ce soit ainsi qu'elles ont été écrites, ce n'est pas ainsi qu'elles sont lues, et au milieu de toutes les écoles qui ont surgi du principe du raisonnement privé, il n'y en a pas une qui ait pourvu à ce besoin moral, excepté celle de la société des amis. Ils prétendent que Dieu veut bien donner son Saint-Esprit pour éclairer l'œil intérieur de l'âme sur le vrai sens de l'écriture inspirée. Ce sentiment était aussi commun parmi les premiers raisonneurs privés d'autres dénominations, et est encore conservé par des individus d'un tempérament plus pieux ou enthousiaste. Mais pour voir qu'ils se méprennent, il suffit de considérer le fait que les interprétations auxquelles un lecteur arriverait par le secours de l'Esprit de Dieu seraient uniformes, tandis que leurs interprétations sont aussi différentes et contradictoires que les opinions individuelles sur lesquelles elles sont fondées.

Je me suis arrêté sur ce sujet plus longtemps qu'il a pu vous paraître nécessaire. Mais je crois qu'il était important que je le fisse pour vous donner une idée claire et distincte de la différence qu'il y a entre l'autorité et la raison, entre la foi et l'opinion, entre l'Eglise de Dieu et les raisonneurs privés qui sont à présent ou qui ont été en aucun temps séparés de sa communion. Cette distinction est une ligne de division entre la vérité de Jésus-Christ et les hérésies qui se sont opposées à elle depuis le temps des apôtres. L'Eglise vient jusqu'à nous par la succession des générations ininterrompues, sans interruption et comme une seule et même société, les successeurs des autres apôtres remplaçant, sous le titre d'évêques, entourant comme leur centre commun et révéral comme leur chef visible le successeur de Pierre, sur qui l'Eglise a été bâtie, renfermant comme dans un cercle les évêques; le clergé du second ordre, avec le peuple fidèle, enseignant et croyant perpétuellement, unanimement et universellement les mêmes vérités jusqu'à ce jour.

Les raisonneurs privés contemporains des commencements de l'Eglise sont les schismatiques de Capharnaüm, et ensuite en suivant le cours des temps vous trouvez leurs successeurs dans Cérinte et Ebion, Marcion, Arius, Nestorius, Eutychès, Pélagé, Béranger (pour un temps) Wyckliffe, Huss, Luther, Calvin, Bucer, Cranmer, Knox, Socin, Wesley, Swedenburg, Jeanne Southcote, la mère Anne Lee, Joe Smith, le père Miller et Kirwan. A continuer.

ŒUVRES DE LA CHARITÉ.

Nous apprenons d'un de nos correspondants de Québec que Mgr l'évêque de Sydney a annoncé, le premier de mai, à l'assemblée du soir pour les exercices du mois de Marie, qu'il avait le projet de faire dans la ville un établissement de Sœurs de la charité, près de l'asile des orphelins soutenu par les dames charitables de Québec. Sa Grandeur a fait connaître qu'elle s'occupait de l'acquisition d'un terrain convenable à cette fin, que sans doute elle n'avait aucun moyen pour faire cette entreprise, mais que celle-ci était désirée si universellement, qu'elle se sentait pressée si fortement et depuis si longtemps de la réaliser, qu'elle avait dû, confiant en la providence, envisager moins le manque actuel de fonds que la nécessité réelle de cette œuvre. Le prélat a demandé cependant que des prières, persuadé, a-t-il dit, que c'était le premier besoin et l'accompagnement essentiel de ces fondations pieuses. Chacun de ceux qui se trouvaient réunis autour du Sa Grandeur a dû éprouver un sentiment bien profond de reconnaissance pour celui qui veut s'imposer des charges onéreuses, outre celles qui pèsent déjà sur lui, pour procurer à la ville qu'il hérite des filles de St. Vincent; saintes filles qui se font toujours prêtes à soulager quelques misères; à adoucir quelques douleurs, à sécher quelques larmes, à adresser des prières ferventes au ciel pour le soulagement de leurs frères, des membres souffrants de Jésus-Christ. Ah! nous aussi, félicitons les vertueux prélat de la pensée de charité qui l'anime, félicitons les citoyens de Québec du bonheur qui va leur être procuré; car nous pourrions le leur dire, si déjà ils ne le savaient: la ville de Montréal a déjà contracté une dette immense à l'égard des sœurs de la Providence depuis leur établissement, et leur esprit et leurs œuvres sont les mêmes partout. Elles se feront bénir à Québec comme à Montréal.

SESSION DE LA PAIX.

La session de la paix pour avril a été close samedi dernier, et cependant il reste encore, dit-on, trente prisonniers qui n'ont pu avoir leur procès. Ce n'est pas faute de temps, mais faute de magistrats. Aussi, n'hésitons-nous pas à exprimer notre regret d'un pareil état de choses. Montréal renferme un grand nombre de magistrats aisés et qui sont libres de leur temps, et pourtant il a été impossible plusieurs fois durant cette session, d'en trouver deux pour siéger sur le banc et aider à la justice. N'y aurait-il pas moyen de remédier à pareil abus, et ne pourrait-on pas forcer par une loi les magistrats à siéger à tour de rôle? Nous croyons que oui; toutefois ce n'est là qu'une suggestion, et tout ce que nous en disons n'est que pour faire remarquer le fait, et attirer l'attention des autorités sur ce point.

Voici le présentement du grand jury; nous le recommandons particulièrement à l'attention du public.—La traduction appartient à la Minerve:

Aux honorables juges de la cour des sessions de quartiers pour le district de Montréal: Le grand jury de ce district, en terminant ses travaux, croit de son devoir de remercier votre honorable cour des instructions qu'elle a bien voulu lui donner dans sa charge, par la bouche de son président.

Le grand jury aime à reconnaître que ses travaux lui ont été facilités par l'habileté, le zèle et de savoir-faire de l'employé de la couronne et qui conduit les affaires en son nom. Il regrette que le local pour la dépeche des affaires soit aussi peu convenable, mais il espère qu'avant peu notre législature saura y pourvoir. Il a visité la prison et il doit à la justice de dire que des éloges sont dus au gardien pour la manière dont elle est tenue et pour l'humanité avec laquelle les prisonniers sont traités par lui. Les appartements destinés aux travailleurs des deux sexes sont infiniment trop petits et propres à engendrer des maladies à raison du nombre de personnes qui les encombrement. Des plaintes ont été faites contre la nourriture par les prisonniers, ou se plaignent du pain et de la manière dont on prépare pour eux la farine d'avoine.

Il reste encore plusieurs personnes dont les procès n'ont pas été faits malgré l'activité et le zèle déployés par le ministère public; le mal est dû au trop grand nombre d'affaires de ce genre concentrées dans cette ville. Il y a encore à espérer qu'un remède sera apporté à ce mal par l'établissement d'autres districts et d'autres cours de justice où l'innocence du persécuté sera reconnue sans délai et la culpabilité du pervers punie sans retard.

Le grand jury croit qu'il serait mieux que la loi permit aux cours de justice de condamner au pénitencier pour moins de trois années, afin de laisser le moins le moins possible les convaincus à l'école du vice dans la prison de cette ville. La société doit tendre plutôt à corriger qu'à punir, et le pénitencier est le meilleur lieu de correction employé pour la

société et le plus salutaire au repentir du condamné. Il est beaucoup d'autres réformes déjà mentionnées par d'autres grands jurys qui n'ont pas encore été accomplies; le grand jury actuel ne les détaillera pas de nouveau, persuadé que le gouvernement du jour ne manquera pas d'y porter ses soins.

Le nombre des auberges est de beaucoup trop grand, surtout à la ville. Le grand jury n'a pas besoin de dire que l'ivrognerie est le chemin qui conduit à tous les crimes, qu'en réprimant la première on diminue de beaucoup le nombre des seconds, ce qui ne peut se faire sans une diminution considérable du nombre des auberges et sans une disparition complète de ces auberges de bas lieux, repaire de tous les vagabonds et les voleurs. Il croit qu'on devrait sévir contre les acheteurs à vil prix des objets volés et la police devrait avoir l'œil ouvert sur eux, l'acheteur du vol fait autant le voleur que ne le fait le receleur lui-même.

Le grand jury ne peut s'empêcher de manifester le bonheur qu'il éprouve de voir le pays jouissant d'une paix et d'une tranquillité profondes, tandis que les peuples de la vieille Europe se trouvent engagés dans les troubles et le feu des révolutions. Cette paix dont jouit notre pays, qu'il sait apprécier et qu'il saura maintenir, est due à la forme de notre gouvernement, et surtout à la sagesse, à l'habileté et la fermeté des hommes qui ont été appelés par le représentant de notre souveraine à la faire fonctionner; avec de tels hommes à la tête des affaires, soucieux comme ils le sont des intérêts de tous sans distinction, le pays ne peut que prospérer et jouir de cette paix si nécessaire au déploiement de son industrie et de son commerce.

Le grand jury est donc persuadé que cette paix si nécessaire au bonheur du pays ne sera jamais troublée, le gouvernement pouvant compter sur la sympathie et l'appui cordial et sincère de tous ses habitants.

F. X. DUFAULT, Président. Chambre du grand jury, Montréal, 22 avril 1848.

L'ADJUDANT-GÉNÉRAL.

On continue à faire courir mille et un bruits au sujet de la place de Député-Adjudant-Général. Ces rumeurs sont trop nombreuses et trop peu certaines pour que nous les livrions à la publicité. Néanmoins nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que, de tous les noms qui circulent, nous n'en trouvons aucun, auquel le pays ait plus applaudi, qu'à celui de l'Hon. De Salles Laterrière. Ce monsieur rencontrerait, nul doute, les sympathies générales, et serait très propre à l'emploi d'adjudant-général; aussi ne manquerons-nous pas de nous réjouir de sa nomination.

L'IRLANDE.

L'Irlande, sur la situation de laquelle la télégraphie a gardé un silence si profond, est au moment d'une grande crise; tout le peuple est armé et demande à grand cri le rappel de l'union. L'Angleterre continue ses armements et ses renforts de troupes. Mais on dit qu'en Irlande celles-ci fraternisent avec le peuple. D'ailleurs, la confection des armes de toutes sortes continue sur tous les points du pays, et les banques d'épargne voient tous les jours diminuer considérablement le fond des dépôts. Voilà à peu près à quoi se réduisent les nouvelles d'Irlande. Comme on le voit, ce malheureux pays est sur le point de se voir plongé dans le trouble et probablement dans une guerre civile. La prochaine malice doit donc être attendue avec la plus grande hâte, car elle nous apporte sans doute des nouvelles du plus haut intérêt.

"Un de la campagne" voudra bien nous excuser si pour le moment nous ne publions pas sa correspondance. Bien que celle-ci ne renferme que des vérités, cependant il est un proverbe qui porte que "toute vérité n'est pas bonne à dire." D'ailleurs, en refusant pour le moment la publicité à cette communication, nous ne la lui refusons pas pour toujours. Les circonstances peuvent changer, et alors cette correspondance aurait tout son effet et toute son actualité.

Nous appelons l'attention spéciale de nos lecteurs à la lettre du R. P. Clément qu'ils trouveront sur la première page de cette feuille. Cette lettre offre le plus grand intérêt.

NECROLOGIE.

Décédée à la Congrégation de Notre Dame de cette ville, hier 4 mai, la Sœur Marceline Lemaire dite St. Alphonse, à l'âge de 26 ans dont 10 passées en religion. Cette jeune religieuse donnait les plus belles espérances d'utilité à l'institut qu'elle avait embrassé, lorsqu'une pulmonie incurable est venue Penlever à ses élèves, à ses compagnes, à la communauté tout entière qui perd en elle un de ses plus vertueux membres.

FAITS DIVERS.

L'HON. F. HINCKS.—Le Pilot d'hier nous apprend l'arrivée à Montréal de l'hon. Hincks, inspecteur-général.

LE TRANSCRIPT.—Le Transcript a de nouveau considérablement augmenté son format. Nous félicitons notre confrère sur cette apparence de prospérité.

LA PRESSE DE QUÉBEC.—Il y a maintenant à Québec huit journaux établis; deux, l'Emigrant et le Spectator qui sont annoncés, ainsi qu'un nouveau papier français que la Gazette de Québec dit devoir paraître sous peu. Ce nouveau journal français serait indépendant en fait de politique, et soutenu par une compagnie d'actionnaires pris dans la classe des artisans.

NOUVEAU BATEAU.—Hier, le nouveau bateau à vapeur qui appartient à M. Tait, et qui doit naviguer entre Montréal et Québec, a été lancé vers le pied du courant. S. E. le gouverneur général et Lady Elgin étaient présents ainsi qu'une foule fort nombreuse, toujours avide de spectacles. GRANDE ASSEMBLÉE.—Lundi soir il doit y avoir au marché Bonsecours une assemblée des Irlandais de cette ville pour l'élection annuelle des officiers de l'association loyale du rappel, et "pour des affaires de grande importance."

NOTAIRE.—Edward Felton, écuyer, vient d'être admis à Québec à la pratique et M. Léon-Roy à l'étude du notariat.

ÉMIGRATION.—Le rapport du surintendant de l'émigration annonce le départ de 1575 émigrés pour le Canada, des ports de l'Irlande et de l'Angleterre jusqu'au 8 avril. Canadien.

OURAGAN.—L'ouragan de samedi paraît avoir produit plusieurs désastres. Entre Chambly et Longueuil, on dit que plusieurs bâtiments ont été rasés, ainsi qu'une grange et plusieurs dépendances, à St. Laurent, la propriété de M. F. Croviers. Minerve.

DE SMET.—Le R. P. De Smet est de retour d'Europe; le R. P. se rend sur le théâtre de ses missions.

ÉVÊQUE DE GLASGOW.—Mgr Smith, évêque de Glasgow, est arrivé à New-York par le Sarah-Sands, ainsi que le R. P. Elet, du collège St. F-Xavier, de Cincinnati.

HARTFORD.—Les catholiques d'Hartford viennent d'acheter un terrain au nord du City Printing Office, destiné à être l'emplacement d'une église catholique.

CORK ET DUBLIN.—A Cork, aux dernières dates, il y avait 2,000 hommes de troupes, et à Dublin il n'y en avait pas moins de 10,000.

ÉPISCOPAT.—Mgr. de Kerry, Irlande, vient d'adresser à son clergé une circulaire lui recommandant de faire maintenir la paix dans tout le diocèse. Les évêques de Cork et de Clonyne devaient faire de même.

BANQUE D'ÉPARGNES.—A Dublin, en un seul jour, il a été retiré des Banques d'Épargne une somme de plus de £11,000.

OUVRIERS.—Aux dernières dates, 50,000 ouvriers étaient employés en France par le gouvernement. A la fin d'avril, il ne devait pas y en avoir moins de 75,000, donnant une dépense de £112,500 par jour!

MONTPENSIER.—La duchesse de Montpensier est arrivée incognito à Madrid le 6 avril. La princesse a dîné au palais, et est partie ensuite pour Vista Alegre.

UN ARCHEVÊQUE IRLANDAIS.—Sa grâce, Mgr MacHale et Mgr O'Higgins ont quitté l'Irlande en compagnie du Père Mathew, et se rendent à Rome. On suppose que le motif principal de ce voyage est l'accusation portée par les protestants contre plusieurs membres de l'épiscopat et du clergé irlandais.

—Le premier jour de la révolution, entendant le peuple et la garde nationale crier "Vive la réforme!" un gamin se mit à crier "Vive le chloroforme!"

—Don Isturiz, ministre espagnol, est arrivé à Londres, et y reprendra ses fonctions d'ambassadeur, après une absence de près de six mois.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.—Au dire d'une correspondance anglaise, les membres du gouvernement provisoire ont vieilli de dix ans dans le mois qui vient de s'écouler. M. Ledru-Rollin qui avait une magnifique chevelure noire est devenu complètement gris. M. Flocon a été à deux doigts de la mort. M. Louis Blanc dont le visage était d'une fraîcheur juvénile n'est plus reconnaissable. MM. Lamartine et Garnier-Pagès crachent le sang. M. Crémieux a perdu la voix, M. Marrast semble brisé de fatigue. Enfin, M. Arago seul, comme s'il était de granit, supporte sans secouler le poids énorme qui pèse sur lui et trouve moyen de suffire à deux ministères, à la direction de l'Académie des sciences et à celle de l'Observatoire, car il n'a voulu abandonner aucun poste.

Le Journal d'Agriculture (anglais) nous est parvenu; il contient comme à l'ordinaire une foule de renseignements utiles et doit continuer à recevoir l'encouragement de public. Le Journal Français a été expédié lundi, mardi et mercredi.

Voir la dernière page.

BULLETIN COMMERCIAL

New-York, 4 mai 1848. La fleur se vend aujourd'hui en assez grande quantité, il en a été vendu 2000 à \$6 1/2, \$5 25 et \$6 3/4; il s'est vendu même quelques lots à \$6 06. Quant au blé, # continue à être en demande, et se vend \$1 42.

Buffalo, 4 mai 1848. Aujourd'hui, le marché continue à être bien fréquenté, et la fleur se vend, celle de l'Ohio \$5, et celle du Michigan \$4 93. Le blé de l'Ohio est à \$1 12, et celui de Chicago à \$0 68.

Montréal, 5 mai 1848. La potasse est à 27c 3/4; la perlasse à 32c; la fleur fine à 24c 6/4; le blé du H. C. par 60 lbs à 6c; le beurre à 7d et 7/2, mais en très petite quantité.

MARIAGES.

En cette ville, lundi dernier, par le révd. M. Bethune, R. B. B. Bower, écrivain, Député-Assistant-Commissaire-Général, à Dlle. Lavinia Bradbury, fille de Wm. Bradbury, écrivain, de cette ville.

En cette ville, le 2 du courant, par Messire Pominville, M. Chs. Guilbault, à Dlle. Emilie Pominville, tous deux de cette ville.

A St. André d'Argenteuil, le 2, par Messire Huberdeault, Wm. Henri Mayrand, écrivain, N. D. fils de l'hon. Etienne Mayrand, de la Rivière-du-Loup, à Dlle. Catherine-Sophie, fille de feu Christopher Pecco, écrivain, Député-Assistant-Commissaire-Général.

A New-York, le 20 ult., M. Henri B. Major, artiste, à Dlle. Flore Sarni, ci-devant de Québec.

DÉCÈS.

En cette ville, le 4, J. B. Maçon, écrivain, encanteur, âgé de 54 ans. M. Maçon a succombé à la suite d'une fluxion de poitrine qui l'a enlevé, après trois jours de maladie, à sa famille et à un grand cercle d'amis.

En cette ville, à la résidence de l'hon. juge Galt, son parent, Dame Harriet-Mathilda Townsend, âgée de 68. Aux Trois-Rivières, mardi, le 2 du courant, de consommation, Dlle Mathilde Genest LaBarre, âgée de 19 ans.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier: trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

Aussi—

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent. D. ET J. SADIÉ, No. 179, rue Notre-Dame, Montréal.